

Séance du mercredi 27 mai 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme THIEUX-MORA, Mme ZINT,
Mme ELHORGA, Mme VANCAUWENBERGÉ,
Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN,

Absentes excusées ayant donné procuration :

- Mme DALÉAS a donné procuration à Mme THIEUX-MORA
- Mme BLEAU-VERDIER a donné procuration à Mme ZINT

Délibération n° 03-27052026

OBJET: Budget principal du CCAS : affectation du résultat définitif d'exploitation 2025

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 01-11032026 autorisant la reprise anticipée, dès le budget primitif, des résultats de l'exercice précédent, sans attendre le vote du Compte de gestion et du compte administratif, conformément à l'article L. 1612-32 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président rappelle les délibérations de ce jour approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2025.

Monsieur le Président expose que le résultat définitif de l'exercice 2025 varie du résultat prévisionnel repris par anticipation (+ 10,16 €) en section de fonctionnement. Il convient donc de statuer sur la reprise du résultat définitif, suite à l'approbation des documents budgétaires précités.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **183 293,42 €**, le **Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat d'exploitation comme suit :

| Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 | |
|--|---------------------|
| Pour mémoire : prévision budgétaire 2025 | |
| Virement à la section d'investissement | 16 535,51 € |
| Résultat au 31/12/2025 : | |
| EXCÉDENT AU 31/12/2025 | 183 293,42 € |
| * Exécution du virement à la section d'investissement | - € |
| * Affectation complémentaire en réserves | - € |
| * Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) | 183 293,42 € |

PRÉCISE que l'ajustement correspondant sera réalisé par décision modificative de ce jour.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS

Nicolas PATRIARCHE